

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42^e année – N° 9 – Jeudi 5 mars 2020

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

constatant les résultats de l'élection complémentaire au Gouvernement du 1^{er} mars 2020 (2^e tour)

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 27, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin du 1^{er} mars 2020 relatifs à l'élection complémentaire au Gouvernement,

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits:	58366	
Votants (cartes rentrées):	22728	(38,9%)
Bulletins rentrés:	22596	
Bulletins blancs:	215	
Bulletins nuls:	25	
Bulletins valables:	22356	
Total des suffrages:	22356	
Suffrages nominatifs:	22356	
Suffrages blancs et nuls:	0	

Ont obtenu des suffrages:

Seydoux-Christe Anne:	8491	
Beuret Siess Rosalie:	10486	élue
Schaer Romain:	3379	

Art. 2 Les recours éventuels contre cette élection doivent être adressés à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Porrentruy, dans les dix jours qui suivent le scrutin. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 3 mars 2020

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1)RSJU 161.1

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Jean-Daniel Tschan, député, Le Noirmont,

- M^{me} Monika Kornmayer, députée suppléante, Saignelégier, est élue députée du district des Franches-Montagnes;
- M. Gervais Gigandet, Les Genevez, est élu député suppléant du district des Franches-Montagnes.

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 mars 2020.

Delémont, le 25 février 2020.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

Année scolaire 2020-2021

Journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports, le Service de l'enseignement arrête comme suit les journées cantonales de sport scolaire de l'année scolaire 2020-2021.

A) MANIFESTATIONS CANTONALES

Journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

ATHLÉTISME

- **Mercredi 7.10.2020** à Delémont – Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 10S et 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2021

JEUX DANS L'EAU

- **Mercredi 25.11.2020 et jeudi 26.11.2020** à Delémont – Piscine du Centre sportif de la Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 7P et 8P

TOURNOI DE TCHOUKBALL ET DE BADMINTON

- **Mercredi 27.1.2021** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8P et 9S

- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons/3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

BASKETBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 31.3.2021** à Porrentruy – Oiselier – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux garçons de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2021

MINIVOLLEYBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 31.3.2021** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2021

FOOTBALL

- **Samedi 8.5.2021** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques
- Organisation du tournoi de football, en collaboration avec le Département «Football de Base» de l'Association jurassienne de football, en vue de la participation, en juin 2021, à la finale de la Coupe Crédit Suisse à Bâle
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 6P à 11S

JEUX D'AGILITÉ ET DE COORDINATION

- **Mercredi 9.6.2021 et jeudi 10.6.2021** à Bassecourt – terrain FSG
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 5P et 6P

B) MANIFESTATIONS NATIONALES

Journée suisse de sport scolaire

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2021 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball.

Coupe Credit Suisse: Bâle

Les vainqueurs des catégories 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S «Garçons» et «Filles» du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 8.5.2021) représenteront la République et Canton du Jura aux Finales de la Coupe Credit Suisse à Bâle en juin 2021 (date définitive pas encore arrêtée).

C) CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Les directions des cercles scolaires sont invitées à respecter les directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif édictées par le Département de la formation, de la culture et des sports.
- Les directions des cercles scolaires s'assurent également du respect des conditions de participation relatives à chaque journée cantonale de sport scolaire facultatif édictée par l'Office des sports.
- En cas d'**accident**, les élèves sont placés **sous la responsabilité du cercle scolaire ou de la commune**.

D) INSCRIPTIONS

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites par le biais de la personne de référence mentionnée lors de l'inscription au moins deux semaines avant la manifestation.

E) ORGANISATION

La responsabilité de l'organisation des journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 25 février 2020.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports.

Office de la culture

Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire - Dépôt public

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

Commune: La Baroche

Asuel – Château, Parcelles 38 à 42, 44 à 46, 88, 109 à 116, 124, 127, 128, 600, 655

Asuel – La Caquerelle, Parcelle 535

Asuel – La Combe, Parcelle 533

Asuel – La Malcôte 1, Parcelles 245, 370, 631

Asuel – Le Chételat 1, Parcelle 461

Asuel – Le Chételat 2, Parcelle 461

Asuel – Le Chételat – Malette 3, Parcelles 369, 461, 527, 528, 541 à 543, 547, 549, 616

Asuel – Les Rondins, Parcelle 461

Asuel – Mont Repais / Caquerelle 1, Parcelle 554

Charmoille – Miserez / La Finatte, Parcelles 135, 137 à 143, 154, 156 à 164, 170 à 177, 185 à 199, 887, 905, 941, 1005

Charmoille – Miserez 1, Parcelle 164

Charmoille – Miserez 2, Parcelles 138 à 143, 154

Charmoille – Miserez 3, Parcelle 905

Charmoille – Miserez 4, Parcelles 186 à 191

Charmoille – Pré de l'Épine, Parcelles 217 à 221, 232, 233, 237, 259 à 263

Charmoille – Tuilerie 1, Parcelles 297 à 300, 339 à 343, 345 à 347, 349 à 357, 363, 371, 892, 902, 995, 996

Charmoille – Tuilerie 2, Parcelles 37, 350, 359 à 366, 368

Charmoille – Vieille-Tuilerie, Parcelles 333 à 339, 345 à 347

Frégiécourt – Sur la Côte, Parcelles 87 à 89

Miéécourt – Château, Parcelles 177, 286, 1959

Pleujouse – Château, Parcelles 67, 122 à 124, 127, 128, 131

sont déposés publiquement jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, CP 64, 2900 Porrentruy 2, jusqu'au 6 avril 2020 inclusivement.

Porrentruy, le 2 mars 2020.

Section d'archéologie et paléontologie

L'Archéologue cantonal: Robert Fellner.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal – Commission des examens d’avocat

Examens d’avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2020, aux examens en vue de l’obtention du brevet d’avocat-e doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d’avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu’au **vendredi 3 avril 2020** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 27 avril, le mercredi 29 avril et le lundi 4 mai 2020. Les examens oraux se dérouleront le mardi 16 juin 2020. L’épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au jeudi 2 juillet 2020.

Porrentruy, le 2 mars 2020.

Le président de la Commission des examens d’avocat:
Daniel Logos.

Tribunal cantonal – Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2020, aux examens en vue de l’obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu’au **vendredi 3 avril 2020** au plus tard.

Dans le même délai, l’émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L’épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 4 mai 2020. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu le lundi 27 avril et le mercredi 29 avril 2020. Les examens oraux se dérouleront le lundi 8 juin 2020.

Porrentruy, le 2 mars 2020.

Le président de la Commission des examens de notaire:
Jean-Marc Christe.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Develier

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Develier le 16 décembre 2019, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2020.

Réuni en séance du 24 février 2020, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Rossemaison

Assemblée communale ordinaire lundi 30 mars 2020, à 20h00, à la halle de gym

Ordre du jour:

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière assemblée communale ordinaire du lundi 3 juin 2019.
2. Octroi du droit de cité communal de M^{me} et M. Anjeliya et Giuseppe Della Ducata.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2020, la quotité d'impôts et les taxes communales. Le budget communal peut être consulté au Bureau communal.
4. Etat des travaux de réfection de la rue « Au Trocher ».
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet: www.rossemaison.ch

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Bourgeoisie de Vicques

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 10 décembre 2019, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 10 février 2020.

Réuni en séance du 25 février 2020, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Val Terbi

Convocation du Conseil général mardi 17 mars 2020, à 19h00, au Centre communal de Vicques, 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2019.

3. Questions orales et interventions.
4. Discuter et préavisier le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT).
5. Communications.

A l'issue de la séance du Conseil général, une séance d'information publique sur la présentation du projet de plan d'aménagement local (PAL) est prévue à 20h00 au Centre communal à Vicques.

Vicques, le 2 mars 2020.

Au nom du Conseil général
Le président: Martial Chételat.
La secrétaire: Esther Steullet.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Eglise réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

Election des délégués à l'Assemblée de l'Eglise du dimanche 1^{er} mars 2020

Le Conseil de l'Eglise, en application de l'article 8 de l'Ordonnance concernant l'élection des délégués du 18 novembre 1983, communique:

Lors des assemblées de paroisse tenues ce jour, respectivement à Delémont, Saignélégier et Porrentruy, ont été élus tacitement les délégués à l'Assemblée de l'Eglise:

Paroisse de Delémont

M^{me} Amgwerd Madeleine, 1946, Delémont
M^{me} Bourquard Anabelle, 1981, Boécourt
M^{me} Chatelain Corinna, 1967, Courtételle
M^{me} Gerber Rose-Marie, 1960, Soyhières
M. Lusa Marc, 1970, Bassecourt
M. Maeder Ludovic, 1984, Delémont
M^{me} Montavon Mariette, 1945, Glovelier
M^{me} Rihs, Heidi 1960, Courrendlin
M^{me} Robert Sylvie, 1957, Delémont
M. Schaer, Jean-Philippe 1944, Delémont
M. Van den Berg Willem, 1948, Delémont
M. Wyss Pierre, 1949, Bassecourt
M. Zingg, Pierre 1955, Bassecourt

Paroisse de Porrentruy

M^{me} Bassin Marlyse, 1951, Porrentruy
M. Brunner Gérard, 1956, Porrentruy
M. Charpier Olivier, 1961, Porrentruy
M. Heiniger Jean-Pierre, 1957, Bressaucourt
M^{me} Lehmann Evelyne, 1979, Saint-Ursanne
M^{me} Prongué Marie-France, 1952, Buis
M^{me} Reusser Claudia, 1958, Fontenais
M. Schneider Henri, 1960, Courgenay
M. Walther Jean-Louis, 1952, Courtedoux

Paroisse des Franches-Montagnes

M^{me} Boillat Chantal, 1960, Les Emibois
M. Meyer Denis, 1964, Le Noirmont
M. Sieber Patrick, 1971, Les Breuleux
Delémont, le 1^{er} mars 2020.

Au nom du Conseil de l'Eglise
La présidente: Christiane Brand.
La secrétaire: Christiane Racine.

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de la paroisse dimanche 29 mars 2020, à 11 h 15, au temple de Saignélégier

Ordre du jour:

1. Acception du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 janvier 2020.
2. Présentation et approbation des comptes 2019.
3. Présentation et approbation du décompte de la rénovation des cloches et du clocher.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

4. Information au sujet d'un projet de modification du règlement d'organisation et d'administration de la paroisse.
5. Election d'une conseillère de paroisse.
6. Nouvel orgue – Information.
7. Echos de la vie de la paroisse et discussions.
8. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Rebeuvelier

Assemblée des comptes mercredi 11 mars 2020, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2019.
3. Informations concernant le projet de fusion.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vicques

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 18 mars 2020, à 20 h 00, à la Maison Saint Valère

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2019.
3. Election d'une conseillère de paroisse.
4. Divers.

Vicques, le 25 février 2020.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Charmoille

Requérants: Nathalie Meier et Stéphane Erard, par Léna SA, Case postale 69, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Léna SA, Case postale 69, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec velux, terrasse et entrée couvertes, panneaux solaires en toiture et PAC ext. + couvert à voitures et réduit en annexe, sur la parcelle N° 1015, surface 746 m², sise au lieu-dit « Le Chênois ». Zone d'affectation: Habitation HAd. Plan spécial d'équipement Le Chênois II.

Dimensions principales: Longueur 12m51, largeur 8m16, hauteur 5m90, hauteur totale 10m12; terrasse couverte: longueur 5m00, largeur 3m50, hauteur 3m50, hauteur totale 3m50; couvert/réduit (45 m²): longueur 7m50, largeur 6m00, hauteur 2m80, hauteur totale 2m80.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: crépi minéral, teinte blanche, et bardage bois (couvert), teinte gris brun; toiture: tuiles, teinte grise; couvert: gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 26 février 2020.

Conseil communal.

Boécourt

Requérante: Rémlmno Sàrl, Chemin de la Doux 15, 2952 Cornol. Auteur du projet: Artema Architecture, Pré Genz 15, 2950 Courgenay.

Projet: Transformation du bâtiment N° 54: rehaussement toiture pour aménagement d'un appartement avec terrasse, réfection appartement existant (1^{er} étage), pose d'une isolation périphérique, ouverture d'une lucarne et de velux, pose d'un escalier ext. d'accès, construction de 2 balcons et pose de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 155, surface 1031 m², sise à la Rue du Réservoir. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 18m46, largeur 16m93, hauteur 9m00, hauteur totale 10m31; lucarne: longueur 6m50, largeur 5m17, hauteur 1m20, hauteur totale 2m38.

Genre de construction: Matériaux: moellons et maçonnerie existante; rehaussement: ossature bois; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: tuiles, teinte rouge, et cuivre (lucarne).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 2 mars 2020.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: Didier Isler, Rue Guillaume-Triponez 46, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Philippe Langel SA, arch. dipl. EPFL SIA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Genre de construction: Construction d'un garage pour réparation, avec cafétéria/vestiaires/bureaux, salle réception clients et panneaux photovoltaïques sur pan ouest + 2 garages de 5 places chacun, sur la parcelle N° 1204, surface 2775 m², sise au lieu-dit «Rière le Carré»/Rue Guillaume-Triponez». Zone d'affectation: Activités AAa. Plan spécial Rière le Carré modifié.

Dimensions principales: Longueur 20m44, largeur 16m86, hauteur 6m90, hauteur totale 8m26; garages nord: longueur 16m20, largeur 7m95, hauteur 2m40, hauteur totale 3m30; garage sud: longueur 16m20, largeur 6m40, hauteur 3m20, hauteur totale 3m40.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et maçonnerie; façades: crépi, teintes gris anthracite et blanc; toiture: panneaux sandwich, teinte gris éloxé naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2020 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 27 février 2020.

Conseil communal.

Cornol

Requérant: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 3 conteneurs semi-enterrés pour ramassage des ordures ménagères, sur la parcelle N° 458, surface 89676 m², sise au lieu-dit «Déchetterie». Zone d'affectation: Centre CAb.

Dimensions principales: Longueur diamètre 1m66, largeur diamètre 1m66, hauteur 1m10, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: plastique préfabriqué avec entourage bois naturel, teinte brun clair, et couvercle plastique, teinte RAL 7045 (gris foncé).

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 29 février 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérante: Pinta Industry SA, Rue Les Pâles 2, 2950 Courgenay.

Projet: Agrandissement du bâtiment N° 2 pour nouvelles surfaces de production, création d'un nouvel accès à l'est et ouverture de fenêtres dans bâtiment existant + aménagement de 11 cases de stationnement non couvertes, sur la parcelle N° 796, surface 9704 m², sise à la Rue Les Pâles. Zone d'affectation: Activités AAa. Plan spécial Zone industrielle régionale.

Dimensions agrandissement N-E: Longueur 26m00, largeur 14m30, hauteur 9m80, hauteur totale 9m80; agrandissement N-E: longueur 26m00, largeur 25m10, hauteur 8m60, hauteur totale 8m60.

Genre de construction: Matériaux: ossature métallique; façades: panneaux sandwich, teinte RAL 8019 (gris brun); toiture: toiture plate, bitume bicouche, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 27 février 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: François Donzé, Génie civil et Construction SA, Rue du Bourg 24, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'un entrepôt avec locaux modulables à louer pour stockage de matériel divers + aménagement de 16 cases de stationnement non couvertes, sur la parcelle N° 863, surface 3316 m², sise au lieu-dit «Sur-le-Biet/L'Armeratte». Zone d'affectation: Activités AA.

Dimensions principales: Longueur 100m40, largeur 16m25, hauteur 6m60, hauteur totale 8m70.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; façades: panneaux sandwich isolés avec tôle acier profilé thermolaqué, teinte noir anthracite; toiture: tôle acier profilé thermolaqué, teinte noir anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 25 février 2020.

Conseil communal.

Delémont

Requérante: RF Immobilier Sàrl, Rue Saint-Georges 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Projet: Assainissement des façades, modification de plusieurs ouvertures en façade est et remplacement de toutes les fenêtres et portes, sur la parcelle N° 1397, surface 6370 m², sise à la Rue Saint-Georges, bâtiment N° 6. Zone d'affectation: ABb, zone d'activités B, secteur b.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation type SBR; façades: tôle SINUS SP, couleur RAL 9007 gris; couverture: existant; chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 6 avril 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 2 mars 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Fontenais

Requérante: Louis Lang SA, Route de Fontenais 66, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Leschot architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation intérieure des locaux soudage/prototypage et pose d'un monobloc de ventilation en toiture, sur la parcelle N° 7, surface 9066 m², sise à la Route de Porrentruy. Zone d'affectation: Activités AA.

Dimensions locaux soudage/prototypage: Longueur 13m20, largeur 9m40, hauteur existante, hauteur totale existante; monobloc: longueur 5m75, largeur 1m62, hauteur 2m85, hauteur totale 2m85.

Genre de construction: Ateliers: cloisons vitrées; monobloc: métallique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 5 mars 2020.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Damvant

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Projet: Déplacement de l'installation existante en façade nord du bâtiment N° 16G (armoire ext. + antenne / hauteur 11m50), et ajout d'un émetteur pour la DAB+, sur la parcelle N° 1055, surface 84078 m², sise au lieu-dit «Lomont». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales armoire ext.: Longueur 0m80, largeur 0m70, hauteur 1m40, hauteur totale 1m40.

Genre de construction: Armoire ext.: alu isolé, teinte RAC 7035.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 2 mars 2020.

Conseil communal.

Lajoux

Requérants: Sophie et Simon Rebetz, Dos la Velle 71A, 2718 Lajoux. Auteur du projet: La Courtine SA, Bureau d'architecture, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, PAC ext., couvert à voiture et réduit en annexe contiguë, terrasse couverte et panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 687, surface 809 m², sise au lieu-dit «Crât des Oiseaux». Zone d'affectation: Habitation HAa.

Dimensions principales: Longueur 12m06, largeur 9m01, hauteur 4m90, hauteur totale 6m93; couvert/réduit (53 m²): longueur 8m83, largeur 6m00, hauteur 2m71, hauteur totale 2m71; terrasse couverte: longueur 3m50, largeur 6m00, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles, teinte grise.

Dérogation requise: Article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 6 avril 2020, au secrétariat communal de 2718 Lajoux (JU), Route Principale 52, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 27 février 2020.

Conseil communal.

Lajoux / Fornet-Dessus

Requérants: Anne et Silver Chèvre, Chemin du Tièrre 10, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: Silver Chèvre, architecte, Chemin du Tièrre 10, 2803 Bourrignon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec cheminée salon, pergola, partie atelier, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toiture et PAC ext. + garage en annexe, sur la parcelle N° 694, surface 983 m², sise au lieu-dit «Le Bas de Fornet». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 14m95, largeur 12m65, hauteur 4m51, hauteur totale 7m20; garage (43 m²): longueur 6m30, largeur 6m80, hauteur 3m17, hauteur totale 5m07; atelier (21 m²): longueur 3m40, largeur 6m05, hauteur 2m67, hauteur totale 2m67.

Genre de construction: Matériaux: briques aggro et ossature bois; façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 6 avril 2020 au secrétariat communal de 2718 Lajoux (JU), Route Principale 52, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 2 mars 2020.

Conseil communal.

Mervelier

Requérants: Céline et Christophe Schär, Impasse des Semailles 8, 2824 Vicques. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double, bureau, poêle, PAC ext., velux, panneaux solaires en toiture, terrasse non couverte et sous-sol partiel, sur la parcelle N° 520, surface 1308 m², sise au lieu-dit

«Champs du Clos». Zone d'affectation: Habitation HA. Plan spécial Champs du Clos.

Dimensions principales: Longueur 17m85, largeur 12m82, hauteur 6m70, hauteur totale 9m40; sous-sol partiel: longueur 12m82, largeur 8m97, hauteur 3m13, hauteur totale 3m13.

Genre de construction: Matériaux: brique aggro-ciment, isolation laine minérale, brique TC; façades: crépi minéral, teinte orange pastel; toiture: tuiles TC, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 avril 2020 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 2 mars 2020.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante: Société Composite Busch SA, Chemin des Grandes-Vies 54, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau Air M'études Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: Installation d'un dépoussiéreur, sur la parcelle N° 1288, surface 8907 m², sise au Chemin des Grandes-Vies, bâtiment N° 54. Zone d'affectation: AA, zone d'activités A.

Dimensions: Longueur 5m00, largeur 4m00, hauteur 5m20.

Genre de construction: Installation d'un dépoussiéreur à l'extérieur, en façade nord du bâtiment.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 9 avril 2019 et complétée en date du 28 février 2020 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 6 avril 2020 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 2 mars 2020.

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Val Terbi / Vicques

Requérant: SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: Pose de 11 conteneurs semi-enterrés pour ramassage des ordures ménagères type Molok®, répartis sur l'ensemble du territoire communal, sur les parcelles N°s 5, 135, 211, 367, 346, 452, 258, 3055 et 100, surfaces 2034, 423, 2201, 5597, 1310, 2034, 979, 1957 et 4585 m²,

sises BF 5: Sur Breuya, BF 135: La Frimesse, BF 211: Route de Courrendlin, BF 367: Chemin de la Fenatte, BF 346: Route Principale, BF 452: En Geneveret, BF 258: Chemin du Bez, BF 3055: Es Montes, BF 100: Impasse des Pins. Zone d'affectation: BF 5, 211, 346, 452 et 100: utilité publique UA; BF 135: mixte MA; BF 367, 258: transport ZT; BF 3055: mixte Mac. Plan spécial Es Montes.

Dimensions principales: Longueur diamètre 1m70, largeur diamètre 1m70, hauteur 0m90, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: polyéthylène PE, faces avec lames bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte noire.

Dérogation requise: Article 63 al. 1 LCER (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2020 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 27 février 2020.

Conseil communal.

ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Environ 13 périodes (env. 50%).

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division artisanale, M. Jean-Bernard Feller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e EPS », jusqu'au 20 mars 2020.

www.jura.ch/sfp

Mises au concours

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne – partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours pour la Formation secondaire un poste de chargé-e d'enseignement dans le domaine suivant:

Didactique d'éducation physique et sportive (EPS) – Degré secondaire 1 et 2 à 25%

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **20 mars 2020**



A la suite d'un départ en retraite, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'éducation physique et sportive (Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre



A la suite d'un départ en retraite, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de culture générale

(Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la culture générale, au niveau CFC et pour l'enseignement général aux classes de transition, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 13 périodes hebdomadaires (env. 50%).

Profil: Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (0-2 ans); facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division artisanale, M. Jean-Bernard Feller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un

extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e culture générale », **jusqu'au 20 mars 2020**.

www.jura.ch/sfp



A la suite d'un départ en retraite, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s constructeur-trice-s métallique et constructeur-trice-s d'appareils industriels CFC

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Environ 8 périodes hebdomadaires (environ 30%).

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division artisanale, M. Jean-Bernard Feller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de branches professionnelles constructeurs », **jusqu'au 20 mars 2020**.

www.jura.ch/sfp

une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 11 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Courrendlin; 1 poste comprenant 26 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire du Collège Thurmann.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire ES, au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée », Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 20 mars 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une structure de soutien primaire, un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Delémont.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation structure de soutien EP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 20 mars 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire secondaire, des postes d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire primaire, des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat; 1 poste comprenant 14 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haut Val Terbi; 1 poste comprenant 11 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de La Réselle; 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Montchaibeux.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation soutien ambulatoire EP», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, jusqu'au **20 mars 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une classe de transition un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste d'intervenant-e comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Porrentruy.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation classe de transition», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 20 mars 2020**.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Commune de Grandfontaine
Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau d'ingénieurs RWB Jura SA, à l'attention de Michaël Güttly, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse. Tél. 058 220 38 15. E-mail: michael.guttly@rwb.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Commune de Grandfontaine, R. de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine, Suisse. Tél. 032 476 61 74. E-mail: commune.grandfontaine@bluewin.ch

- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit** 20.3.2020. **Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 27.3.2020. **Heure:** 11 h 30.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. La date du sceau postal ne fait pas foi. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

- 1.5 Date de l'ouverture des offres:** 27.3.2020. **Heure:** 14 h 00. **Lieu:** Grandfontaine.
Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Commune/Ville

- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte

- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction

- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution

journalofficiel@lepays.ch

- 2.2 Titre du projet du marché**
GRANDFONTAINE - Traversée du village et réseaux souterrains - Secteurs N° I / VI / IX / bassin de décantation N° 50 - Travaux de génie civil
- 2.3 Référence / numéro de projet**
RWB / 15J039
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**
Des travaux de génie civil seront entrepris pour:
- adapter ou réaliser une nouvelle superstructure pour les chaussées (~1800 m²)
 - réaliser des fouilles pour la conduite d'eau potable principale (~370 m)
 - réaliser des fouilles pour les canalisations d'eaux mixtes et pluviales principales (~710 m)
 - réaliser des fouilles pour les raccordements latéraux d'eau potable et d'eaux mixtes/pluviales
 - réaliser des fouilles pour les conduites d'éclairage public et des services industriels
 - raccorder les accès privés aux chaussées
 - adapter le système de récolte des eaux de surface
 - éliminer la présence de pollution dans les couches de fondation des chaussées cantonales existantes
- Les réseaux électrique et téléphonique subiront des adaptations.
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Grandfontaine (JU)
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 27.4.2020. **Fin:** 18.12.2020.
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 27.4.2020. **Fin:** 18.12.2020.
Remarques: Début des travaux envisagé le 27.4.2020, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**
Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Les consortiums sont admis conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
La sous-traitance est admise conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: CHF 0.00
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
9 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 5.3.2020 jusqu'au 27.3.2020
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. La remise du dossier d'appel d'offres selon les conditions du chapitre 1.4 ci-dessus constitue l'inscription officielle.
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 Négociations**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 Autres indications**
La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du simap.ch.
- 4.6 Organe de publication officiel**
Journal Officiel du canton du Jura.
- 4.7 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice: Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 421 96 69. E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur
 Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.4 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
 Patinoire de Porrentruy / Portes, fenêtres et façades métalliques

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45212211 - Travaux de construction de patinoires

Code des frais de construction (CFC):
 2152 Façades
 221 Fenêtres, portes extérieures

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
 Prix – Pondération 60%
 Références du soumissionnaire – Pondération 20%
 Délais – Pondération 20%

3.2 Adjudicataire
Liste des adjudicataires
Nom: S2000 Sàrl, La Colombière 68
 2900 Porrentruy, Suisse
Prix: CHF 1424737.00 avec 7,7% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres
 Publication du: 20.11.2019
 Organe de publication: www.simap.ch
 Numéro de la publication: 1106189

4.2 Date de l'adjudication
Date: 12.2.2020

4.3 Nombre d'offres déposées
 Nombre d'offres: 4

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice: Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 421 96 69. E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur
 Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.4 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
 Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
 Patinoire de Porrentruy / Bardage de façades

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45212211 - Travaux de construction de patinoires

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
 Prix

3.2 Adjudicataire
Liste des adjudicataires
Nom: Thiévent et Gerber S.A.
 Rue du Creugenat 124e
 2905 Courtedoux, Suisse
Prix: CHF 333500.00 avec 7,7% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres
Publication du: 8.1.2020
Organe de publication: www.simap.ch
Numéro de la publication: 1112431

4.2 Date de l'adjudication
Date: 26.2.2020

4.3 Nombre d'offres déposées
 Nombre d'offres: 1

Divers

Communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine
Entrée en vigueur des modifications du règlement d'organisation

Les modifications des articles 8, 13, 16, 17, 18, 24, 26, 31 et 33 du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée des délégués du 2 octobre 2019, ont été approuvées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne le 13 novembre 2019, ainsi que par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 11 février 2020. Elles entrent en vigueur de suite.

Le règlement d'organisation, ainsi que les décisions d'approbation peuvent être consultés au secrétariat du syndicat.

Bellelay, le 5 mars 2020.

La commission scolaire.